

APPELS À PROJETS 2025-2026

Présences d'artistes

> OBJECTIFS

- Favoriser et permettre des temps et des espaces de rencontre entre amateurs et professionnels par l'accueil d'artistes en résidence.
- Enrichir le travail pédagogique de l'apprentissage instrumental, vocal, chorégraphique, théâtral et circassien, par des expériences partagées avec des artistes professionnels.

> REQUIS

- Dossier présentant le projet :
 - > Intention pédagogique.
 - > Artistes invités et motivation du choix.
 - > Public concerné.
 - > Format de la résidence (durée, calendrier...).
 - > Format de restitution (l'originalité de la forme de la restitution sera bienvenue. Elle ne devra pas nécessairement passer par une forme « spectaculaire »...).
 - > Budget spécifique de l'opération :
 - Les artistes devront être rémunérés* et l'accueil sur les temps de résidence, pris en charge.
 - Une participation spécifique de la collectivité d'implantation de l'établissement est souhaitée.

> MODALITÉS

- Lancement de l'appel à projet : 30 novembre 2024.
- Date limite de dépôt des dossiers auprès du conseil départemental : 31 décembre 2024.
- Décision de la commission : mars 2025.
- Passage en commission permanente : avril 2025.
- Un bilan de l'action devra être transmis au conseil départemental au plus tard 3 mois après la fin de l'action.
- La communication sur les actions ouvertes au public devra mentionner le soutien du conseil départemental.

*Le niveau de rémunération du/des artiste(s) devra s'approcher au mieux des minimas sociaux, quel que soit le statut du/des artiste(s) accueillis.

Dossier à déposer sur **departement41.fr**

